

SÉANCE DU 27 MAI 2010

Présents : 13

Excusés : 2

Monsieur le maire ouvre la séance en faisant part des difficultés rencontrées par les pompiers lors de l'incendie de la maison ROCHET du Couzeuil. Il s'avère que le débit du réseau de défense incendie était insuffisant. Les diagnostics sont faits, il faudra tenir compte de cette particularité à l'avenir. Heureusement pour la famille, elle a pu se reloger immédiatement.

1. Adaptation budgétaire :

Pour le budget de la boucherie qui doit disposer de plus de fonds propres à hauteur d'un montant de **17 185.00 €** et pour les opérations du budget de la commune avec transfert des crédits prévus au programme parc aux biches au profit du programme acquisition de matériel des mouvements de crédits sont effectués. Les soldes des programmes finis de 2009, complexe et marquage au sol, permettent de dégager des crédits au profit de nouvelles priorités.

2. Approbation de la modification du PLU :

Toutes les modifications proposées sont adoptées :

- Les zones de réserve pour l'assainissement et les bassins de rétention des eaux pluviales,
- l'autorisation d'élévation des bâtiments mitoyens,
- la possibilité de faire des toits à deux pans inégaux pour les besoins des structures d'énergies renouvelables,
- la suppression d'aliénations sur les secteurs où la commune a agit (exemple la Bourrie, rue de la chapelle, ...)
- le maintien des commerces dans la zone UA, centre du village.

Lorsque la STEP sera réalisée, le PLU pourra être révisé pour ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisme.

3. Choix et achat des équipements des services techniques :

Trois fournisseurs ont été contactés pour le véhicule et deux pour la balayeuse. Les essais et les démonstrations ont été satisfaisants. Le choix se porte sur un véhicule neuf 3.5 T avec benne et caisson à outil adapté positionné contre cabine et crochet double attelage. Le véhicule RENAULT MAXCITY est retenu pour le prix de 31 993 TTC, la reprise de l'IVECO se monte à 5 000 €. La balayeuse actuelle est reprise et le choix se porte sur une balayeuse ramasseuse, avec système d'arrosage intégré, de marque RABAUD type *turbonet 2000 A*. Après reprise, le coût est de 8 706.48 €TTC. Les adaptations de crédits permettent de faire ces choix. Il reste à réfléchir à l'achat d'un véhicule d'occasion, genre une camionnette utilitaire, équipée d'une galerie.

4. Convention de pérennisation avec la communauté pour besoin de GB Boissellerie :

La communauté de communes Chamousset en Lyonnais veut s'assurer de l'engagement de la commune vis-à-vis de l'entreprise GB Boissellerie en vue de justifier une dépense d'équipement pour les accès poids lourds à la Grand-Croix. La commune confirme sa volonté de faire réaliser les accès dans les meilleures conditions de sécurité et de tranquillité et d'assurer à l'entreprise son maintien dans les lieux.

5. Passage du SDIS :

Avant le passage du SDIS, la remise aux normes de l'électricité du complexe du Noyer doit se faire avant le 16 juin. Deux devis ont été demandés, les travaux vont se faire. La sécurité des structures sportives, notamment le stop chute du panneau de basket sera réalisée avant la visite. A l'avenir, cette salle sera contrôlée seulement tous les quatre ans. Un membre de la commission "bâtiment" représentera la mairie si monsieur le maire ne peut se libérer.

La salle Pierre Delage sera aussi contrôlée ce jour là.

Pour la maison de retraite, la visite préalable à l'autorisation d'ouverture de l'établissement prévue de mercredi 7 juillet 2010 et une préparation sera organisée mi-juin avec les responsables de l'hôpital de St Laurent.

6. Consultation des domaines en cours :

Pour la cession de la caserne, il y a absence de réponse connue à ce jour. C'est le SDIS, acheteur, qui doit se rapprocher des domaines, la commune a fourni les éléments physiques et comptables nécessaires. Dès que le SDIS notifie son intention et que l'assiette de terrain à céder de la place des Pompiers est arpentée et validée par l'enquête publique de déclassement, la délibération de la commune pourra être rédigée pour la cession définitive.

Les domaines sont aussi interrogés pour les parties de terrain à céder ou à acquérir à des particuliers (succession THOLLET et cession GRANJON).

Un particulier veut acquérir le petit local communal de la rue courbe, comme pour les autres les domaines seront aussi interrogés sur la valeur de ce bien mais la procédure de publicité du bien à vendre doit être respectée pour décision. Si d'autres personnes étaient intéressées, la décision motivée doit être prise.

7. Organisation pendant la période estivale et adaptation de contrat :

La personne affectée à l'agence postale va reprendre son activité mais on accède à sa demande de limiter son temps de travail. La personne qui assure le remplacement restera en poste pour suppléer à l'agence et pour assurer les remplacements au secrétariat cet été. A l'arrière saison, une personne en contrat d'accession à l'emploi sera affectée au secrétariat pour assurer des missions ponctuelles, actes administratifs et documentations. Les tâches normales du secrétariat doivent être assurées pendant le temps imparti actuel.

Pour le poste d'ATSEM à l'école publique, il convient de créer un poste qui sera pourvu par un contrat de trois ans renouvelable. Cette possibilité est permise pour les communes de – de 2000 habitants qui voit les effectifs et les classes fluctuer. L'école sera assurée d'une stabilité à plus long terme.

8. SYDER :

Redéfinition des compétences transférées au SYDER. La compétence "Gaz" est supprimée, Haute-Rivoire n'a pas été retenue pour cet équipement qui ne se rentabiliserait pas. La mission "éclairage public" est gardée.

Pour le secteur de la Grand-Croix, les devis pour l'éclairage parking, passage piétons et le balisage de la voie piétonnière sont proposés. La solution avec luminaires classiques et plots solaires encastrés au sol sur le cheminement est retenue. Une horloge astronomique sera installée par mesure d'économie d'énergie. Comme pour les autres opérations d'éclairage public, la charge et le coût de la maintenance sont fiscalisés.

9. Organisation épandage boues 2010 :

Renouvellement dans les mêmes conditions tarifaires des prestations d'épandage des boues. On rajoute toutefois une prestation de destructions des graisses stockées.

10. Garantie d'emprunt à l'EHPAD :

Il n'y a plus besoin de cette mesure, la délibération de décembre 2009 est annulée.

11. Bilan de la foire :

Le bilan comptable provisoire est examiné, il convient de continuer à encourager le dynamisme actuel. Le conseil réfléchit à la meilleure mesure à accorder pour la saison prochaine.

12. Besoin pour l'école publique :

Demande de l'association des parents d'élèves de l'école publique pour compenser la charge de location de la salle Pierre Delage nécessaire à l'organisation de leur arbre de Noël. Cette association est invitée à présenter ses possibilités financières lors du prochain conseil d'école, le conseil municipal se prononcera ensuite.

13. Circuits VTT :

Le conseil approuve les trois circuits proposés, un débroussaillage sera effectué avant le 15 juin 2010. La signalisation avec le logo "vélo" et le balisage ne seront pas sur le même support que ceux des sentiers pédestres pour ne pas créer de confusion.

14. Organisation des événements :

Pour la commémoration du 70ème anniversaire de l'appel du 18 juin 1940, une remise des diplômes à 4 anciens combattants de la guerre de 39/45 sera faite le 19 juin le matin à la mairie. Sont gratifiés : Monsieur Antonin VENET de Hauteville, Monsieur Marcel HEYOB, Monsieur Jean Claude JOANON de Maragoutte, et Monsieur Paul POUYÉ des Ignys. Les conseillers et les membres de l'association des anciens combattants sont conviés à cet événement.

15. Courriers divers.

L'association des commerçants et artisans taravoueriens fait part du risque encouru pour le commerce de l'irrégularité de l'ouverture du secrétariat de mairie les samedis matins. L'agence postale reste ouverte et draine du monde, la permanence du vendredi de 15 h à 18 h 30 canalise les demandes des particuliers qui ne viennent que pour de l'administratif dans des bonnes conditions d'accueil.

L'association "Rêves" remercie et donne son bilan financier. Le conseil est heureux du succès de leur manifestation.

16. Encouragement de respect des sites.

Un particulier en situation incertaine s'engage à prendre des mesures pour écarter les risques de pollutions au sol par les huiles et les graisses de moteurs et recherche une alternative à son activité. Il est soutenu dans son initiative.

17. Notification de plans de préventions des risques

La carte du risque inondation de la Brévenne, secteur du fond du Combron est notifiée. Le terrain situé dans l'anse du virage de Brulevent sous la route départementale 689 est reconnu en zone inondable.

La commune va devoir travailler sur l'élaboration du Plan des risques naturel et élaboré un DICRIM, **D**ocument **I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs.

18. Réunion de la Communauté de Communes :

Le réunion du conseil de communauté aura lieu le 3 juin 2010 à 17 h à Haute-Rivoire en salle bleue du complexe. Les élus de Haute-Rivoire sont invités à y participer.

19. Bilan du repas des anciens :

Le repas a été apprécié, de nouvelles personnes y ont adhéré et l'ambiance était sympathique.

20. Le cyclo-canton :

Le départ aura lieu le samedi 12 juin à 10 h sur la place du Gousson en partance pour St Laurent de Chamousset. Pour l'organisation, il est demandé à quelques personnes de s'impliquer. Les participants peuvent encore s'inscrire, les bulletins sont disponibles en mairie et sur le site de la communauté.

21. Action d'animation autour du sport à la demande de Monsieur Lucien Vial :

Le Président de la Communauté de communes souhaiterait que des permanences pour des animations en juillet et août soient organisées autour du sport sur différentes communes du canton pour apporter un plus aux touristes. La décision revient aux communes suffisamment équipées et structurées autour des activités sportives non collectives.

22. Maison des jeunes :

Les travaux de remise en état des lieux et quelques réparations sont en cours. On espère que les quelques dérives constatées prendront fin et que le bon esprit reviendra. Le nouveau président, Mickaël MERLE, est soutenu par les élus.

Prochaine réunion le 23 juin. La séance est levée à 23 h 15.

Le maire : Gilbert COURTINE